



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2014 - Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



CDI LARGEMENT MAJORITAIRE

Le taux de CDI est très élevé (88 %) et supérieur à la moyenne du secteur.

Hors CDD, les autres types de contrats (stagiaires, contrats aidés, ...) sont peu mobilisés.



STABILITÉ DU TAUX DE CDD

Le taux de CDD évolue peu sur la période.

Répartition des salariés par type de contrat de travail (en %)

Contrats de travail			Ompl
CDI	88,35	85,51	84,83
CDD	10,51	10,95	11,02
Apprentissage	0,08	2,64	2,17
Autres contrats*	0,73	0,65	1,66
Non-déterminés ¹	0,33	0,25	0,31
Ensemble	100	100	100

* Autres contrats = stagiaires, contrats aidés...

Évolution du taux de CDD



1. Salariés dont la catégorie sociale n'a pas pu être déterminée pour cause de secret statistique.

Secteur santé

Branche professionnelle

Cabinets dentaires



GRANDE MAJORITÉ DE FEMMES EN CDI

Les femmes en CDI représentent la plus grande proportion de travailleurs salariés de la branche (85 %).



CDD PLUS FRÉQUENT POUR LES JEUNES

Les salariés de moins de 35 ans sont trois fois plus souvent recrutés en CDD que ceux de la tranche d'âge intermédiaire.



LÉGÈRE DIFFÉRENCE SELON LE TEMPS TRAVAIL

Les salariés à temps complet sont un peu plus souvent recrutés en CDD.

Répartition des types de contrat de travail en fonction du genre

Contrats de travail					Ompl	
CDI	85,28 %	3,07 %	77,62 %	7,89 %	71,05 %	13,79 %
CDD	9,90 %	0,61 %	9,32 %	1,63 %	8,71 %	2,31 %
Apprentis	0,06 %	0,02 %	2,34 %	0,30 %	1,79 %	0,37 %
Autres	0,68 %	0,05 %	0,47 %	0,16 %	1,08 %	0,58 %
Non déterminés ¹	0,28 %	0,05 %	0,22 %	0,05 %	0,24 %	0,09 %
Ensemble	96,20 %	3,80 %	89,98 %	10,02 %	82,86 %	17,14 %

Répartition des types de contrat de travail en fonction de l'âge

Tranches d'âge	CDI	CDD	Apprentis	Autres	Non déterminés ¹
< 35 ans	76,73 %	21,67 %	0,27 %	0,85 %	0,48 %
35-49 ans	92,04 %	6,97 %	0 %	0,75 %	0,23 %
50 ans et plus	95,62 %	3,51 %	0 %	0,55 %	0,31 %
< 35 ans	71,81 %	19,93 %	7,06 %	0,95 %	0,25 %
35-49 ans	93,26 %	6,02 %	0 %	0,39 %	0,34 %
50 ans et plus	94,19 %	4,92 %	0 %	0,54 %	0,34 %
Ompl					
< 35 ans	70,43 %	20,14 %	5,64 %	3,46 %	0,33 %
35-49 ans	93,33 %	5,82 %	0 %	0,47 %	0,38 %
50 ans et plus	94,42 %	4,59 %	0 %	0,63 %	0,36 %

Répartition des CDI et CDD par temps de travail

Temps de travail					Ompl	
	CDI	CDD	CDI	CDD	CDI	CDD
Temps complet	60,07 %	64,22 %	61,40 %	61,28 %	66,20 %	65,49 %
Temps partiel	39,93 %	35,78 %	38,60 %	38,72 %	33,80 %	34,51 %

1. Salariés dont la nature du contrat de travail n'a pas pu être déterminée.



NUANCES SELON LA CATÉGORIE SOCIALE

Le recrutement en CDD est principalement mobilisé pour les cadres et les professions intermédiaires. Pour les ouvriers et les employés c'est le CDI qui est plutôt privilégié.



QUELQUES NUANCES RÉGIONALES

La part de CDD au sein de la branche varie sensiblement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour l'Île-de-France (13 %) et atteint un minimum pour la Nouvelle-Aquitaine (8 %).

Répartitions des CDI et des CDD par catégorie sociale

Catégories sociales					Ompl	
	CDI	CDD	CDI	CDD	CDI	CDD
Cadres	84,34 %	13,86 %	83,62 %	14,88 %	84,74 %	12,81 %
Professions intermédiaires	85,31 %	12,13 %	86,87 %	8,79 %	85,85 %	9,55 %
Employés	88,23 %	10,70 %	85,22 %	11,21 %	84,66 %	10,86 %
Ouvriers	93,81 %	5,17 %	85,01 %	10,99 %	81,80 %	13,89 %
Ensemble	88,35 %	10,51 %	85,51 %	10,95 %	84,83 %	11,02 %

Taux de CDD par région (en %)

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	10,56	11,09	10,83
Bourgogne-Franche-Comté	8,80	10,33	10,36
Bretagne	9,14	12,27	11,75
Centre-Val de Loire	ND*	8,30	8,97
Corse	ND*	9,45	10,88
DOM	12,39	10,64	12,35
Grand Est	10,32	9,71	9,65
Hauts-de-France	8,53	9,74	9,57
Île-de-France	13,13	11,07	12,34
Normandie	10,78	11,39	10,64
Nouvelle-Aquitaine	8,28	10,56	10,39
Occitanie	9,92	11,39	11,21
Pays de la Loire	9,50	11,73	11,17
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11,74	11,09	10,96
Ensemble	10,51	10,95	11,02

* ND : Salariés dont la catégorie sociale ou la durée du temps de travail n'a pas pu être déterminée pour cause de secret statistique.